

MENTION

Nom de la Société : LUXTRAM S.A.

Siège Social : 24 Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

N° du Registre de Commerce : B 191146

Les comptes annuels au : 31 décembre 2014
ont été déposés au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de publications au Mémorial, recueil Spécial des Sociétés et Associations.

BILAN ABRÉGÉ

Exercice du 01 21/10/2014 au 02 31/12/2014 (en 03 EUR)

LuxTram S.A.

24, Avenue Emile Reuter
L-2420 LUXEMBOURG**ACTIF**

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101	0,00	0,00
I. Capital souscrit non appelé	1103	0,00	0,00
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105	0,00	0,00
B. Frais d'établissement	1107	0,00	0,00
C. Actif immobilisé	1109	0,00	0,00
I. Immobilisations incorporelles	1111	0,00	0,00
II. Immobilisations corporelles	1125	0,00	0,00
III. Immobilisations financières	1135	0,00	0,00
D. Actif circulant	1151	23.513.836,32	0,00
I. Stocks	1153	0,00	0,00
II. Créances	1163	17.513.836,32	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1203	17.513.836,32	0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1205	0,00	0,00
III. Valeurs mobilières et autres instruments financiers	1189	0,00	0,00
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	1197	6.000.000,00	0,00
E. Comptes de régularisation	1199	0,00	0,00
TOTAL DU BILAN (ACTIF)	201	23.513.836,32	0,00

No. RCSL : B191146

Matricule : 2014 2220 475

PASSIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres			
	1301	301 <u>23.456.247,39</u>	302 <u>0,00</u>
I. Capital souscrit	1303 <u>Note 3</u>	303 <u>6.000.000,00</u>	304 <u>0,00</u>
II. Primes d'émissions et primes assimilées	1305	305 <u>0,00</u>	306 <u>0,00</u>
III. Réserves de réévaluation	1307	307 <u>0,00</u>	308 <u>0,00</u>
IV. Réserves	1309 <u>Note 4</u>	309 <u>0,00</u>	310 <u>0,00</u>
V. Résultats reportés	1319	319 <u>0,00</u>	320 <u>0,00</u>
VI. Résultat de l'exercice	1321	321 <u>0,00</u>	322 <u>0,00</u>
VII. Acomptes sur dividendes	1323	323 <u>0,00</u>	324 <u>0,00</u>
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325 <u>Note 6</u>	325 <u>17.456.247,39</u>	326 <u>0,00</u>
IX. Plus-values immunisées	1327	327 <u>0,00</u>	328 <u>0,00</u>
B. Dettes subordonnées	1329	329 <u>0,00</u>	330 <u>0,00</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1425	425 <u>0,00</u>	426 <u>0,00</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1427	427 <u>0,00</u>	428 <u>0,00</u>
C. Provisions	1331	331 <u>0,00</u>	332 <u>0,00</u>
D. Dettes non subordonnées	1339 <u>Note 7</u>	339 <u>57.588,93</u>	340 <u>0,00</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1407	407 <u>57.588,93</u>	408 <u>0,00</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1409	409 <u>0,00</u>	410 <u>0,00</u>
E. Comptes de régularisation	1403	403 <u>0,00</u>	404 <u>0,00</u>
TOTAL DU BILAN (PASSIF)		405 <u>23.513.836,32</u>	406 <u>0,00</u>

LuxTram SA

Siège social : 24, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B 191.146.

Société de droit luxembourgeois, constituée en date du 21 octobre 2014, par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C N°3544 du 25 novembre 2014.

Le Conseil d'administration se compose de douze membres;

Mr Guy Besch, administrateur de catégorie A, demeurant professionnellement au 4, place de l'Europe, L-1499 Luxembourg

Mr René Biwer, administrateur de catégorie A, demeurant professionnellement au 38, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Mr Patrick Gillen, administrateur de catégorie A, demeurant professionnellement au 4, rue Erasme, L-1468 Luxembourg

Mr Alex Kies, administrateur de catégorie A, demeurant professionnellement au 4, place de l'Europe, L-1499 Luxembourg

Mme Clara Muller, administrateur de catégorie A, demeurant professionnellement au 19, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg

Mme Michelle Steichen, administrateur de catégorie A, demeurant professionnellement au 2, rue de la Congrégation, L-1352 Luxembourg

Mme Marie-José Vidal, administrateur de catégorie A, demeurant professionnellement au 4, place de l'Europe, L-1499 Luxembourg

Mme Félicie Weycker, administrateur de catégorie A, demeurant professionnellement au 4, place de l'Europe, L-1499 Luxembourg

Mme Lydie Polfer, administrateur de catégorie B, demeurant professionnellement au 42, place Guillaume II, L-2090 Luxembourg

Mme Samantha Tanson, administrateur de catégorie B, demeurant professionnellement au 42, place Guillaume II, L-2090 Luxembourg

Mr Thierry Kuffer, administrateur de catégorie B, demeurant professionnellement au 42, place Guillaume II, L-2090 Luxembourg

Mr Paul Hoffmann, administrateur de catégorie B, demeurant professionnellement au 42, place Guillaume II, L-2090 Luxembourg

Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2014

Origines

1. Résultat de l'exercice	0,00
2. Report à nouveau exercices précédents	
3. Prime d'émission	
4. Autres réserves	
5. Réserve impôt fortune disponible	

Affectations

1. Prime d'émission	
2. Réserve légale	
3. Réserves statutaires	
4. Réserves impôts fortune imputés	
5. Report à nouveau sur exercices suivants	0,00
6. Rémunérations du CA et Commissaire	
7. Dividendes bruts mis en paiement	

TOTAUX

0,00

0,00

LuxTram S.A.
Société anonyme
Annexe aux Comptes Annuels
Au 31 Décembre 2014
(En Euros)

NOTE 1 – GENERALITES

La société LuxTram S.A. (ci-après « la société ») a été constituée en date du 21 octobre 2014 sous la forme d'une société anonyme (S.A.) pour une durée illimitée.

Elle a pour objet la planification, l'élaboration, la réalisation et l'exploitation de lignes de tramway sur le territoire de la Ville de Luxembourg et de ses communes avoisinantes. La société est le maître d'ouvrage en vue notamment de la réalisation des travaux d'infrastructures de lignes de tramway, de la commande des rames, de la construction de centres de remisage et de maintenance et de la réalisation de mesures compensatoires nécessaires en matière environnementale. Elle est en charge notamment de la gestion et de la maintenance de l'infrastructure et des rames de tramway, ainsi que de l'exploitation des lignes de tramway. Elle réalisera toutes les études, les adjudications de marchés et les travaux de construction et acquerra le matériel roulant.

La société pourra aussi confier à des tiers toutes les missions dont elle est investie, conformément aux règles applicables en matière de marchés publics.

La Société est, sur base des critères fixés par la loi luxembourgeoise, exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé pour l'exercice se terminant au 31.12.2014. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, ces comptes ont été présentés sur une base non consolidée pour approbation par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

En vue de la réalisation de l'infrastructure et de l'exploitation du tramway, l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et l'administration communale de la ville de Luxembourg ont décidé de constituer une société de droit privé.

Un projet de fusion a donc été déposé en date du 4 décembre 2014. L'entité absorbante, LuxTram Sa va fusionner avec l'entité absorbée, GIE Tramway Luxembourg.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la Loi du 19 décembre 2002, déterminées et mises en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé.

La Direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Société.

La Société fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'évènements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES D'EVALUATION

2.2 Principales règles d'évaluation

2.2.1 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.2.2 Conversion des postes en devises

La Société tient sa comptabilité en EUR

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'Euro sont enregistrées en Euro au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une autre devise que l'Euro sont converties en Euro au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

2.2.3 Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Des provisions sont également constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieure et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou à la date de leur survenance.

Provisions pour impôts

Les provisions pour impôts correspondant à l'obligation fiscale estimée par la Société sont enregistrées en « Dettes fiscales ». Les avances versées sont comptabilisées à l'actif du bilan sous le poste « Autres créances ».

2.2.4 Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur des dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée au compte de profits et pertes à l'émission de la dette.

LuxTram S.A.
Société anonyme
Annexe aux Comptes Annuels
Au 31 Décembre 2014
(En Euros)

NOTE 3 - CAPITAL SOCIAL

Le capital souscrit et libéré s'élève au 31 décembre 2014 à 6.000.000 actions ayant chacune une valeur d'EUR 1. Les actions sont toutes de la même catégorie et bénéficient des mêmes droits. En dehors des actions décrites ci-dessus, il n'existe pas de parts bénéficiaires, d'obligations convertibles ou de titres ou droits similaires.

NOTE 4 – RESERVES : RESERVE LEGALE

Sur les bénéfices nets, il doit être prélevé annuellement 5% pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital. La réserve légale ne peut être distribuée.

NOTE 5 – CREANCES

Les créances se composent principalement de :

	Durée inférieure à un an	Durée supérieure à un an	Total 31/12/2014	Total 31/12/2013
	EUR	EUR	EUR	EUR
GIE tramway Luxembourg	17 512 899,52	0,00	17 512 899,52	0,00
TVA - Autres créances	491,30	0,00	491,30	0,00
TVA France à régulariser	445,50	0,00	445,50	0,00
Total	17 513 836,32	0,00	17 513 836,32	0,00

NOTE 6 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL

Les subventions d'investissement en capital se décomposent comme suit :

	Valeur brute 2014	Amortissement 2014	Valeur nette 2014	Valeur nette 2013
Exercice 2014	EUR	EUR	EUR	EUR
Subventions investissements en capitaux	12 343 000,00	0,00	12 343 000,00	0,00
Subventions de fonctionnement	5 113 247,39	0,00	5 113 247,39	0,00
Total	17 456 247,39	0,00	17 456 247,39	0,00

Suite aux différents conseils d'administration, des subventions ont été accordées par la ville de Luxembourg et par l'Etat du Grand-Duché.

Les subventions accordées par la ville de Luxembourg s'élèvent au total à 6.036.615,95 € soit :

- Subventions d'investissement en capital : 3.862.000 €
- Subventions de fonctionnement non encore utilisées : 1.245.000 €
- Conversion du solde des apports du GIE Tramway Luxembourg : 949.600,46 €
- Utilisation solde apport pour l'année 2014 : - 19.984,51 €

LuxTram S.A.
Société anonyme
Annexe aux Comptes Annuels
Au 31 Décembre 2014
(En Euros)

NOTE 6 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL

Les subventions accordées par l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg s'élèvent au total à 11.419.631,44 € soit :

- Subventions d'investissement en capital : 8.481.000 €
- Subventions de fonctionnement non encore utilisées : 2.029.000 €
- Conversion du solde des apports du GIE Tramway Luxembourg : 949.600,46 €
- Utilisation solde apport pour l'année 2014 : - 39.969,02 €

NOTE 7 – DETTES NON SUBORDONNEES

Les durées résiduelles des postes de la rubrique « Dettes non subordonnées » se présentent comme suit :

	Durée inférieure à un an	Durée supérieure à un an	Total 31/12/2014	Total 31/12/2013
	EUR	EUR	EUR	EUR
Dettes sur achats et prestations de services	<u>4 668,93</u>	<u>0,00</u>	<u>4 668,93</u>	<u>0,00</u>
Dettes fiscales et au titre de sécurité sociale	<u>27 704,00</u>	<u>0,00</u>	<u>27 704,00</u>	<u>0,00</u>
Autres dettes	<u>25 216,00</u>	<u>0,00</u>	<u>25 216,00</u>	<u>0,00</u>
Total	57 588,93	0,00	57 588,93	0,00

Suivant les dispositions fiscales actuelles, l'impôt minimum forfaitaire sur le revenu 2014 pour la Société s'élève à EUR 21.400.

Ce montant a été comptabilisé en dettes fiscales estimées.

NOTE 8 – PERSONNEL

La Société n'a pas employé de personnel au cours de l'exercice 2014.

NOTE 9 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

La Société n'a pas d'engagement hors bilan pris au titre d'une garantie quelconque.

NOTE 10 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Suite au projet de fusion déposé le 4 décembre 2014, la fusion entre LuxTram SA et GIE Tramway Luxembourg a été approuvée le 15 janvier 2015, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015.

Suite à cette fusion, la société LuxTram SA est désormais en charge de la construction et l'exploitation du tramway en plusieurs tranches.